



APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Président : S. ZUCHELLO

Présents : B. CHANET, R. AYMARD, M. GIRARD, A. SALINO, C. MARCE, A. DOS SANTOS, JC VINCENT, P. BOISSON.

Assiste : M. COQUET, juriste.

DOSSIER N°7 R : Appel du club FC SAINT DIDIER SOUS AUBENAS en date du 29 septembre 2017 contestant la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations prise lors de sa réunion du 25 septembre 2017 ayant décidé de dispenser du cachet mutation des joueurs quittant FC SAINT DIDIER SOUS AUBENAS pour jouer au sein d'AV. SUD ARDECHE FOOTBALL et de déclarer comme étant partiellement inactif à compter du 1^{er} juin 2017 dans la catégorie U18-U19, le club FC SAINT DIDIER SOUS AUBENAS, en application de la décision du Conseil de Ligue du 11 septembre 2017.

La Commission,

- Confirme la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations.

ATTENTION : les informations ci-dessus sont données à titre informatif et ne remplace pas la décision motivée qui sera notifiée aux parties ultérieurement.